JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

DÉPARTEMENT DES FINANCES

SERVICE DES CONTRIBUTIONS

BUREAU DES PERSONNES MORALES ET DES AUTRES IMPÔTS

2, rue des Esserts
CH-2345 Les Breuleux

t +41 32 420 44 00
f +41 32 420 44 01
secr.pmo@jura.ch

Formule intercalaire
529

N° contribuable :

Raison sociale et adresse :

LISTE DES RETRIBUTIONS ET INDEMNITES VERSEES EN 2019

☐ **Aucun montant versé de plus de Fr. 500.--**

Nom et prénom des bénéficiaires	Numéro de contribuable (A laisser en blanc)	Commune de domicile	Fonction dans la société (A indiquer obligatoirement)	Rétributions et Indemnités diverses 2019 Fr.

TOTAL : ces sommes doivent correspondre aux montants figurant dans les comptes de la société

- Seules les rétributions et indemnités de plus de Fr. 500.-- versées par la société sont à mentionner ci-dessus.

- Les rétributions et indemnités diverses versées par la société comprennent :

- les montants versés aux membres du comité, directeurs, entraîneurs, moniteurs, animateurs et professeurs de cours, etc…
- les montants versés pour lavage et entretien d'équipements, de maillots, de matériel, etc…
- les jetons de présence, vacations, salaire, etc…
- les montants versés pour frais de déplacements et autres frais généraux, téléphones, etc…

- Les bénéficiaires devront déclarer les montants touchés dans leur déclaration d'impôt et pourront déduire soit une déduction forfaitaire de 20%, soit les frais effectifs si ces derniers sont supérieurs (selon justificatifs ou décompte de frais annexés).

Cette formule doit être remplie de manière correcte et conforme à la vérité.
En cas d'infraction, les dispositions des art. 198 et 199 de la loi d'impôt sont applicables.

Certifié exact et complet
Sceau et signature de la société
Le caissier : Le président :

_____ , le _____ _____

F529619 JU 012